Jerusalem-Est annexée et colonisée en toute impunité

09.12.2017

Categories: BDS-Arguments, Droit international

BDS Suisse condamne la déclaration du président états-unien Donald Trump de reconnaître Jérusalem comme la capitale d'Israël. Cette démarche peut être vue comme une provocation claire et un geste hautement symbolique, mais nous la voyons aussi comme la démonstration flagrante du parti pris des Etats-Unis qui depuis des décennies soutiennent massivement Israël sur le plan militaire, politique et financier, ceci malgré toutes les violations des droits des peuples et des droits humains commises par ce pays. La condamnation verbale de la quasi-totalité des autres États du monde ne doit pas occulter le fait qu'ils se sont jusqu'ici abstenus de recourir à des moyens efficaces de pression sur Israël pour l'inciter à adopter une politique conforme au droit international. Des sanctions auraient dû être imposées depuis longtemps.

Articles sur la question:

http://chroniquepalestine.com/statut-jerusalem-faillite-niveau-international/

http://alencontre.org/laune/jerusalem-la-decision-de-trump-constituerait-elle-une-rupture.html

The Spectacle of Palestine (Al Jazeera / Al Shabaka)

Trump's Jerusalem Gambit Will Speed the Colonization of Palestinian Lands (The Nation / Al Shabaka)

http://alencontre.org/moyenorient/palestine/israel-palestine-un-nettoyage-ethnique-pour-chasser-les-palestiniens-de-la-ville.html

Comme le rappelle le <u>Comité National BDS palestinien</u> (BNC), la plus grande coalition de la société civile palestinienne qui dirige et soutient le mouvement mondial de Boycott, Désinvestissement et Sanctions pour les droits de Palestiniens :

Jérusalem Est est reconnue par les Nations Unies comme une partie indissociable du territoire palestinien occupé, et aucun autre état dans le monde ne reconnait Jérusalem (Est ou Ouest) comme étant la capitale d'Israël.

•

L'annexion par Israël de Jérusalem Est est illégale selon le droit international. Lorsqu'Israël fit passer en 1980 une Loi Fondamentale qui déclarait Jérusalem, "complète et unie," "capital

d'Israël," le Conseil de Sécurité de l'ONU adopta la <u>Résolution 476</u> déclarant que les "mesures qui ont altéré le caractère géographique, démographique et historique ainsi que le statut de la Ville Sainte de Jérusalem sont nulles et non avenues et constituent une violation flagrante de la Quatrième Convention de Genève relative à la Protection des Personnes Civiles en Temps de Guerre et constitue également une obstruction grave à l'instauration d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient."

•

La Résolution 181 (II) de l'Assemblée Générale de l'ONU <u>désigne</u> Jérusalem comme un tout et ses environs comme "un corpus separatum sous un régime international spécial," administré par l'ONU.

•

Depuis qu'il occupe militairement Jérusalem Est en 1967, Israël a dépouillé <u>plus de 14 000</u> Palestinien.ne.s jérusalémites de leur droit à vivre dans leur ville natale. Israël a réclamé la ville et annexé sa partie Est lors d'une initiative maintes fois <u>condamnée et jugée illégale</u> par les Nations Unies et la communauté internationale. Israël délivre rarement à des Palestiniens les permis nécessaires pour pouvoir construire dans la ville, et soumet les Palestiniens à des pratiques <u>violentes</u> et racistes et à une discrimination généralisée quand il s'agit d'<u>éducation</u> et <u>autres services</u> <u>municipaux</u>.